

**Durée**

21 heures

**Lieu**

Intra/Inter

**Groupe**

De 2 à 8 personnes

**Tarif**

Sur devis

■ Prérequis

Avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS (<https://www.eformation-inrs.fr/>) ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses régionales de sécurité sociale.

■ Public concerné

Tous salariés du secteur de l'aide et du soin à domicile ainsi que tous ceux qui souhaitent travailler dans ces secteurs.

■ Objectifs de la formation

- Organiser et conduire, en lien avec la direction, la démarche de prévention des risques professionnels dans sa structure
- Mobiliser l'ensemble des acteurs internes et externes
- Evaluer les risques professionnels des situations de travail et proposer des pistes d'amélioration
- Faire le lien entre l'évaluation des risques et le document unique

■ Compétences visées

Trois domaines de compétence :

Domaine 1 : Venir en appui de la Direction pour organiser et animer la démarche de prévention des risques professionnels de sa structure

- Identifier les enjeux de la prévention des risques professionnels pour sa structure,
- Estimer le niveau de maturité de la structure en matière de prévention,
- Participer au développement de la démarche de prévention correspondant à la stratégie de la structure.

Domaine 2 : Élaborer et animer un projet de prévention des risques professionnels de la structure (avant sa mise en œuvre)

- Elaborer un projet de prévention,
- Se préparer à l'animation d'un projet de prévention.

Domaine 3 : Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation de travail

- Identifier les principaux risques du secteur (risques psycho-sociaux, risques de TMS, risques liés à la mobilité de la personne aidée, risque routier, risque de chute),
- Identifier, observer et analyser une situation de travail,
- Proposer et mettre en place des actions de prévention.

ANIMATEUR PRÉVENTION DE L'AIDE ET DU SOIN A DOMICILE

■ Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs / Travaux de groupe / Analyse de pratiques.

Mises en situations professionnelles (réelles ou reconstituées) avec retours d'expériences

■ Moyens pédagogiques

- Ordinateur
- Vidéo projecteur
- Documents d'analyse

■ Organisation de la formation

Alternance de périodes de formation en présentiel et de mise en œuvre sur le terrain.

- 3 jours (21h) de formation en présentiel organisés en 2j + 1j,

- 1,5 jours de travaux d'intersession répartis sur 4 à 8 semaines,

- une demi-journée (4h) d'accompagnement minimum en présentiel sur site du binôme

« Dirigeant de structure - AP ASD » conduite par le formateur

■ Modalités d'évaluation

Suivre la totalité de la formation et satisfaire aux épreuves certificatives écrites et orales.

■ Sanction

Certificat d'AP ASD

■ Modalités et délais d'accès

Contactez le responsable du pôle hygiène et sécurité minimum 15 jours ouvrés avant le début de la formation.

■ Maintien et actualisation des compétences

14 h tous les 36 mois

■ Formation accessible aux personnes handicapées

Oui

■ Qualification des formateurs

Formateur certifié et maintenu dans ses compétences par l'équipe pédagogique nationale de l'INRS, 10 ans d'expérience dans la formation des aides à domicile.

Programme conforme au document de référence dispositif Aide et Soins à Domicile V8.1 05/2019

Nous contacter



CROIX BLANCHE PREVENTION
10 boulevard Tisseron – 13014 Marseille
Tél : 09 78 08 25 15 – www.croixblancheprevention.com



Etablissement équipé